

Partenaires, cette newsletter vous est dédiée.

Elle a vocation à vous donner régulièrement de l'information sur l'actualité, les prestations, les aides et dispositifs d'action sociale ainsi que les actions de la Caf du Rhône sur votre territoire.

N'hésitez pas à la relayer dans vos structures ou à vous inscrire pour la recevoir automatiquement à l'adresse suivante : communication-contact@caf69.caf.fr

Vous pouvez retrouver le précédent numéro [en suivant ce lien](#)

Bonne lecture.

A L'ACTU

Caf, Cnam, Carsat et Spip signent une convention partenariale

La Caf du Rhône s'engage aux côtés de la Carsat Rhône Alpes, la Cnam du Rhône et le Service pénitentiaire et de probation (SPIP) du Rhône pour faciliter l'accès aux droits des personnes placées sous main de justice et soumises à des mesures restrictives de liberté.

Ce partenariat local inédit entre trois organismes de Sécurité sociale et les services pénitentiaires se traduit par la signature d'une convention qui renforce la coopération des signataires dans une logique de complémentarité des expertises et des services autour de 3 axes :

- Accompagner l'insertion des personnes placées sous main de justice ;
- Faciliter l'interconnaissance des professionnels de l'insertion ;
- Renforcer la coopération et les échanges favorisant l'accès aux droits.

Une convention qui facilite l'accès aux droits et la réinsertion des publics concernés.



Nouvel espace « Professionnels » du Caf.fr, les supports d'aide à la découverte et à la navigation pour les partenaires

Les espaces « Nous connaître » et « Partenaires » du Caf.fr ont fusionné en un nouvel espace unique intitulé « Professionnels », plus complet, plus visible et plus intuitif. Deux supports de présentation des contenus et d'aide à la navigation sont disponibles :

- [Pour les partenaires](#)
- [Pour les partenaires d'accueil](#)



Le schéma des services aux familles 2021-2026 a été mis à jour

Afin d'intégrer dans les différents volets thématiques les grandes priorités de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027, notamment la mise en œuvre du Service public de la petite enfance, le schéma des services aux familles a été actualisé.

Cette mise à jour intègre également la prise en compte de nouveaux enjeux repérés par les acteurs de territoire avec, par exemple, l'ajout d'une nouvelle fiche actions « Lutter contre la pénurie de personnel en accueil de loisirs » dans le volet enfance et jeunesse.

Le schéma des services aux familles dans son intégralité, ainsi que sa synthèse, sont accessibles sur le site dédié : www.sdsf-69.fr



PARTENARIATS

Mise en œuvre d'un fonds d'aide exceptionnel pour les structures d'animation de la vie sociale en difficulté

Afin de soutenir des structures d'animation de la vie sociale confrontées à des difficultés financières importantes, le Conseil d'administration de la Cnaf a voté, dans le cadre du premier budget rectificatif du Fonds national d'action sociale 2024, la mise en œuvre d'un fonds d'aide exceptionnel à hauteur de 11,7 M €.

La Caf du Rhône travaille actuellement à l'analyse et à l'identification des structures concernées.

PRESTATIONS FAMILIALES

L'allocation de rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire permet à près de 3 millions de familles de diminuer les frais liés à la scolarité des enfants. Elle est versée sous condition de ressources pour les enfants écoliers, étudiants ou apprentis âgés de 6 à 18 ans. Le versement est automatique pour les 6-15 ans. Les parents des 16-18 ans doivent télédéclarer dès à présent si leurs enfants poursuivront leur scolarité à la rentrée >> [Lire la suite](#)



L'aide au logement pour les étudiants

La Caf est aux côtés des étudiants pour les aider à se loger pendant leurs études. Comme tous les ans, les experts de la Caf iront à la rencontre des étudiants lors des événements organisés par les établissements d'études supérieures (13 dates en septembre).

Estimation du montant de l'aide, demande d'aide au logement étudiant, suivi du dossier... toutes les démarches se font sur Caf.fr >> [Lire la suite](#)



RSA, prime d'activité : bien déclarer ses ressources avec le montant net social

L'utilisation du montant net social pour les demandes et les déclarations trimestrielles de ressources RSA et prime d'activité est obligatoire depuis le 1er janvier 2024.

Pour bien déclarer ses ressources selon sa situation >> [Lire la suite](#)



Dès lors que les parents déclarent verser à leur enfant une pension alimentaire sur leur déclaration d'impôts (même si elle n'est pas réellement perçue), les allocataires ont l'obligation de déclarer cette somme à la Caf lors de leurs déclarations trimestrielles de ressources RSA et prime d'activité ainsi que pour l'aide au logement.

En effet, lorsque la Caf récupère l'ensemble des sommes déclarées auprès de l'administration fiscale, l'absence de cette déclaration entrainera unindu sur leur droit RSA, prime d'activité et aide au logement qu'il faudra alors rembourser.

ACTION SOCIALE

Aide et accompagnement à domicile : un nouveau motif d'intervention pour prévenir "l'épuisement parental"

Depuis le 1er juin, un nouveau motif d'intervention de l'aide et accompagnement à domicile est disponible. Il permet désormais d'accompagner les parents et de prévenir les situations d'épuisement parental >> [Lire la suite](#)

Ce nouveau motif d'intervention s'inscrit dans les objectifs de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 notamment le rôle de la branche Famille dans le soutien des parents au travers d'actions contribuant au relief parental.

Retrouvez toutes les aides financières individuelles pour les familles >> [dans notre Règlement intérieur d'action sociale 2024](#)

PUBLICATION

Le rapport d'activité 2023 est en ligne !

Avec 435 289 foyers allocataires, la Caf du Rhône couvre au total près de 54 % de la population du département, soit plus d'1 million de personnes.

En 2023, la Caf a versé près de 2,5 milliards d'euros de prestations légales aux allocataires et plus de 237 millions d'euros d'action sociale aux familles et partenaires locaux.

Retrouvez toute l'activité, les temps forts et les chiffres clés de la Caf >> [dans le rapport 2023](#)



CONSULTEZ LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE LA CAF DU RHÔNE 100 % EN LIGNE

Un rapport 100 % en ligne depuis 6 ans dans le cadre de la modernisation des supports de communication et de la démarche développement durable.



Vous recevez ce message car vous êtes partenaire de la Caf du Rhône.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de courriel de votre Caf, veuillez vous désinscrire [ici](#).

Conception, rédaction : service communication - Directrice de publication : V. Henri-Bougreau